

PHOTO : DANIEL ROBICHAUD

Politique Culturelle



BEAUSOLEIL

REMERCIEMENTS



La Communauté rurale de Beausoleil exprime sa profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de sa première politique culturelle. Grâce au partage généreux de réflexions, d'idées et d'une passion commune pour la culture, au travail dévoué de bénévoles issus de divers milieux, à l'engagement du personnel municipal ainsi qu'au soutien de nombreux organismes et partenaires gouvernementaux, nous avons pu concevoir une politique innovante qui saura rassembler et inspirer notre jeune communauté autour des arts, de la culture et du patrimoine.

Nous tenons à adresser un remerciement tout particulier à l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) pour son expertise, son accompagnement et son appui essentiel. Nous soulignons également l'apport précieux de la coordinatrice de projet, Johanna Lezziero, dont l'écoute et l'accompagnement ont été déterminants pour identifier et comprendre les besoins de notre communauté, ainsi que la contribution de Line Godbout, que nous remercions sincèrement.

Merci aux :

Membres du comité de développement de la Politique culturelle de Beausoleil :

Arthur Gauvin
Dianna Goguen
Gérard Richard

Christine Goguen
Francine Hébert
Monique Robichaud

Daniel Goguen
Joanne Losier
Linda Savoie

Photos et conception :

Communauté rurale de
Beausoleil

Daniel Robichaud
Germaine Girouard

Pierrette Bourque
Gilles Daigle

Partenaires et contributeurs financiers :



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Table des matières

PHOTO : GERMAINE GIROUARD

- 04 Mot du Maire
 - 05 Préambule
 - 06 La vision
 - 07 Principes directeurs
 - 08 Les Axes d'intervention
 - Axe 1 - Engagement vers la jeunesse
 - Axe 2 - Valorisation et préservation du patrimoine
 - Axe 3 - Accessibilité aux arts et à la culture
 - Axe 4 - Sensibilisation aux arts et à la culture
 - 12 Mise en oeuvre
 - 13 Annexes
-

MOT DU MAIRE



C'est avec une immense fierté et une profonde gratitude que je vous présente la première Politique culturelle de la Communauté rurale de Beausoleil. Ce document est bien plus qu'un cadre de référence : il est la voix collective de notre communauté, un reflet fidèle de notre identité, de nos valeurs et de notre désir commun de faire rayonner la culture au cœur de notre vie quotidienne.

À Beausoleil, la culture est vivante. Elle s'exprime dans nos traditions, nos paysages, nos accents, nos fêtes et nos créations. Elle nous relie les uns aux autres, au passé comme à l'avenir. Nos artistes, nos artisans, nos bénévoles et nos organismes culturels donnent à notre région une âme qui porte et rassemble. Grâce à eux, notre patrimoine continue d'évoluer, s'enrichissant des talents et des initiatives de toutes les générations.

L'élaboration de cette politique culturelle est le fruit d'une démarche de collaboration citoyenne. Elle s'inspire des échanges riches et passionnés que nous avons eus avec des gens représentant nos acteurs culturels, artistiques et nos partenaires. Ensemble ils ont uni leurs voix pour imaginer un avenir où la culture demeure une force vive, un moteur de développement durable et d'inclusion.

En adoptant cette Politique culturelle, Beausoleil affirme sa volonté d'investir dans son développement artistique, culturel, patrimonial et communautaire, de soutenir ses créateurs et de transmettre à nos enfants le goût de découvrir, de s'exprimer et de participer pleinement à la vie collective.

Cette politique trace une voie claire : celle d'une communauté fière, accueillante et créative, qui mise sur la culture pour renforcer le sentiment d'appartenance et pour inspirer la transmission de nos valeurs aux générations futures. Faisons de Beausoleil un lieu où chaque idée, chaque voix et chaque talent trouve sa place.

Avec toute ma reconnaissance et mon enthousiasme,

Roméo Bourque

Maire de la Communauté rurale de Beausoleil





Préambule

Au 1er janvier 2023, la Réforme de la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick a transformé le paysage municipal. La Communauté rurale de Cocagne est devenue Beausoleil, regroupant Grande-Digue, Notre-Dame (incluant McDougall Settlement), Shediac Bridge et Shediac River.

Enracinée dans sa culture acadienne, Beausoleil porte fièrement le nom de Joseph Broussard, dit Beausoleil, chef de la résistance acadienne et symbole de courage et de solidarité.

Entourée de baies et de rivières, Beausoleil séduit par sa vie paisible où s'entremêlent histoire, culture et nature. Son esprit collaboratif, sa résilience et son accueil inclusif en font une communauté où il fait bon vivre.

Une communauté forte se bâtit autant par ses infrastructures que par la vitalité de sa vie artistique, culturelle et patrimoniale. Cette politique culturelle vise à renforcer la cohésion, l'identité et la fierté collective de Beausoleil.



Vision

Le développement de la politique culturelle est un premier pas au rayonnement de la Communauté Rurale de Beausoleil.

Le gouvernement local reconnaît sa responsabilité d'agir pour le développement des arts et de la culture au sein de l'ensemble de Beausoleil.

En se dotant de sa première politique culturelle Beausoleil veut:

- Exprimer toutes les facettes et les identités de notre communauté pour développer un sentiment de fierté et d'appartenance pour valoriser l'héritage patrimoniale et transmettre l'identité culturelle régionale à la jeunesse.
- Mettre la jeunesse au cœur dans les initiatives de développement des arts et de la culture de la communauté, afin de les rendre accessible dès le plus jeune âge en créant des espaces d'expériences et de découvertes et ainsi créer et solidifier la relève artistique sur le territoire.
- Sensibiliser les citoyennes et les citoyens à l'importance des arts et de la culture dans la communauté pour encourager la création d'un milieu rassembleur et dynamique pour l'ensemble du territoire de Beausoleil.
- S'engager à promouvoir les arts, la culture et le patrimoine comme moteur de développement pour sa communauté, tout en soutenant les artistes et les organismes culturels et communautaires de Beausoleil.

Principes directeurs



Afin de garantir le respect de la vision de la politique culturelle, celle-ci va reposer sur des principes directeurs qui sont des règles que s'engagent à suivre la Communauté Rurale de Beausoleil.

La création d'un comité permanent du conseil sur les arts et la culture qui a pour mandat l'évaluation annuelle du plan d'action et l'application de la politique culturelle.



Une politique inclusive qui rassemble et valorise l'ensemble de la population et célèbre le multiculturalisme.



La préservation et la valorisation de la culture et du patrimoine acadien.



L'investissement continu dans le budget municipal d'un montant spécifiquement dédié aux arts, à la culture et au patrimoine.



AXE 1

ENGAGEMENT VERS LA JEUNESSE

Pour contribuer au bien-être de l'ensemble de notre jeunesse, ainsi qu'au développement d'une nouvelle génération stimulée par les arts et la culture, la Communauté Rurale de Beausoleil veut offrir un milieu d'ouverture et de découvertes des arts, du patrimoine et de la culture dès le plus jeune âge.

OBJECTIFS DE CET AXE

- Multiplier les possibilités d'expériences et de découvertes artistiques et culturelles.
- Contribuer à l'établissement d'une programmation culturelle et des lieux de diffusion inclusifs pour la jeunesse.
- Engager la jeunesse à contribuer au développement des arts et de la culture au sein de la Communauté Rurale.
- Continuer à soutenir le travail réalisé dans les écoles et à collaborer pour que tous les élèves du territoire puissent bénéficier de l'accessibilité aux arts et à la culture. (par exemple : contribution au transport scolaire à raison d'une sortie ou plus par an et par école)
- Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs présents sur le terrain.

AXE 2

VALORISATION ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

La Communauté Rurale de Beausoleil veut rendre hommage au patrimoine riche qui se retrouve sur l'ensemble de son territoire. Qu'il s'agisse de patrimoine bâti, du patrimoine naturel, ou du patrimoine immatériel, en investissant davantage pour la valorisation et la préservation de ces héritages, la communauté veut assurer le maintien et la transmission de la culture locale.

OBJECTIFS DE CET AXE

- Explorer les démarches qui sont dans les moyens de la Communauté Rurale afin d'agir pour la préservation du patrimoine.
- Développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la culture locale en cultivant le lien avec les racines identitaires du territoire.
- Continuer d'appuyer les initiatives de préservation et valorisation du patrimoine entrepris sur ou pour le territoire de Beausoleil.



AXE 3

ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE

La Communauté Rurale de Beausoleil reconnaît son rôle clé pour rendre les arts et la culture accessibles à toutes et à tous sur l'ensemble de son territoire. En contribuant de manière active au maintien de la vitalité culturelle, Beausoleil veut valoriser ses artistes locaux, offrir des occasions de rassemblement, développer une relève artistique et bâtir une communauté dynamique.

OBJECTIFS CET AXE

- Faciliter l'accès aux activités culturelles et artistiques en utilisant les technologies modernes.
- Valoriser les espaces publics de Beausoleil en développant des projets artistiques plus accessibles pour les citoyennes et les citoyens, comme des projets d'art public ou de médiation culturelle.
- Développer/Aménager un lieu de rassemblement pour la communauté dédié à la culture (exemple : centre culturel, bibliothèque, espace de diffusion).
- Permettre la diffusion des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire avec l'appui des partenaires et des ressources existantes (exemple: centres communautaires existants sur le territoire).

AXE 4

SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Une communauté qui vibre au rythme des arts et de la culture est une communauté plus en santé, plus vivante et plus impliquée. En partageant les bienfaits de l'art, de la culture et du patrimoine avec ses citoyennes et ses citoyens, Beausoleil s'engage pour le bien-être, la santé, et le bonheur de l'ensemble de sa communauté. Elle veut devenir un milieu plus attirant et jouer un rôle important dans la vie culturelle régionale, en valorisant les activités artistiques et culturelles présentes sur son territoire.

OBJECTIFS CET AXE

- Célébrer l'identité acadienne et la pluralité des cultures présentes sur le territoire incluant toutes les minorités.
- Offrir la possibilité d'expériences et de découvertes artistiques et culturelles.
- Promouvoir les activités culturelles et artistiques ainsi que leurs bienfaits sur la communauté à l'aide des divers outils de communication disponibles.
- Encourager les échanges intergénérationnels et interdisciplinaires en matière d'art et de culture pour favoriser la passation des savoirs et la créativité.
- Soutenir avec les moyens appropriés les infrastructures et organismes dans leur travail de sensibilisation et de diffusion des arts, et de la culture à Beausoleil.

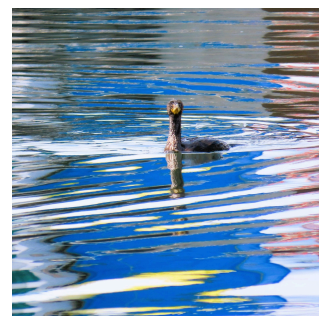
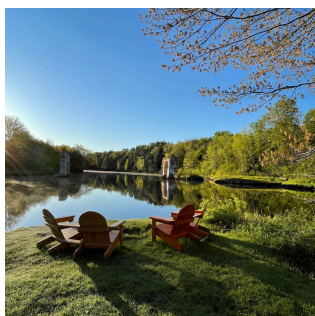
Mise en oeuvre



Afin de garantir la mise en œuvre de la Politique Culturelle et du plan d'action, et de sa pérennité, Beausoleil s'engage à créer un comité permanent du conseil sur les arts et la culture. Celui-ci aura pour mandat l'établissement de recommandations pour assurer la vitalité de la Politique Culturelle et du plan d'action et devrait se rencontrer au moins deux fois par an à l'initiative de la Communauté Rurale. Il est suggéré que le comité soit composé de membres du conseil et de citoyennes et de citoyens engagés envers les arts et la culture incluant une personne pour représenter la jeunesse.

De plus, il est recommandé que la Communauté Rurale aie une ressource humaine dédiée à la mise en place des objectifs et des actions liées à la Politique Culturelle.

Un support financier adéquat et constant est nécessaire pour garantir la réussite de la vision de cette politique.



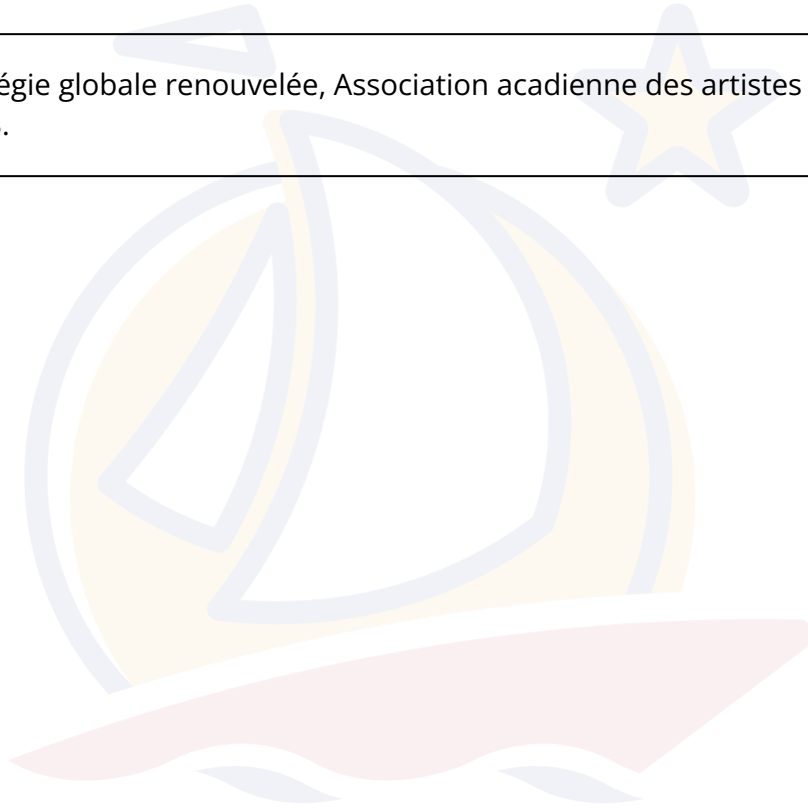
Annexe (bibliographie)



Un avenir empreint de créativité : une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick, 2014-2019, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014;

Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick, Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 2009; et

Trajectoire 18-23, La stratégie globale renouvelée, Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 2018.



Annexe (définitions)



Art

Tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins de la présente politique, le mot « art » comprend la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, la littérature, les arts visuels, les arts médiatiques, les arts du cirque et les arts interdisciplinaires. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

Artiste

Toute personne qui crée ou participe, par son interprétation, à la création ou à la création d'œuvres d'art, qui considère sa création comme élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque. *

Communauté (la ou notre)

Les différents milieux de vie où sont établis les citoyennes et les citoyens de Beausoleil ou d'ailleurs.

Communautés

Une ou des communautés de la province du Nouveau-Brunswick.

Communauté rurale

S'entend de la Communauté rurale de Beausoleil.

Culture

Au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, le patrimoine, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins de cette présente politique, le mot « culture » comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les entreprises et les industries culturelles.

Diffusion

L'offre de spectacles, d'œuvres, de produits culturels ou patrimoniaux ou bien d'artistes dans une communauté.

**Définition adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO tenue à Belgrade en octobre 1980.*

Annexe (définitions)



Installations qui donnent ou facilitent au public l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine, y compris l'accès pour les artistes et autres personnes dont le travail est relié à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation des produits artistiques et culturels. Elles comprennent :

Infrastructures

1. Les infrastructures de création et de production : salles de répétition, centres culturels, ateliers, studios d'artistes, studios d'enregistrement, centre d'artistes, équipement et matériaux, etc.;
2. Les infrastructures de diffusion : salles de spectacles, galeries d'art, centres culturels, bibliothèques, salles communautaires, sites touristiques, écoles, centres d'artistes, équipement et matériaux; et
3. Les infrastructures patrimoniales et muséales : musées historiques et musées d'art, lieux.

Médiation culturelle

À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création artistiques, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire.

Patrimoine

Éléments concrets et abstraits de notre héritage naturel et culturel, du début de l'histoire et de l'humanité jusqu'à nos jours. Ses éléments concrets comprennent les bâtiments et les structures, les sites archéologiques et les lieux historiques, les paysages culturels, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Ses éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la toponymie, la langue, la religion, la tradition orale et d'autres aspects intangibles du patrimoine.

Territoire

Se définit de diverses manières, afin de laisser le concept le plus ouvert possible.